

Preuve de dépôt

Vous venez de déposer un dossier de demande de déclaration ICPE concernant le projet EARL OEUFORIE sur la commune principale de l'AIOT 25 rue du Noyer 85410 CEZAIS.

La référence de votre dossier est A-3-NA6DZ3E4Q et concerne une demande de type "une déclaration initiale"

Ce numéro et ce code postal vous seront nécessaires pour déposer les éventuels compléments et pièces de procédure que sollicitera l'administration.

Votre dossier a été transmis le 25/09/2023 à 15h30 au(x) service(s) concerné(s) par votre démarche.

1 - Type de déclaration

Identification et orientation de la demande

Votre demande concerne : **une déclaration initiale**

Numéro d'AIOT : **Je ne connais pas mon numéro d'AIOT**

Service instructeur : **La DDETSPP ou la DAAF**

Conditions d'engagement du déclarant

- Je m'engage à ce que les fichiers déposés comprennent les informations réglementaires requises, dont les références sont rappelées pour chaque dépôt de fichier tout au long de la téléprocédure.
- Je m'engage à prendre connaissance et à respecter les prescriptions générales ministérielles applicables à chaque rubrique de la nomenclature des installations classées, consultables sur le site <https://aida.ineris.fr/>
- Je prends note que tous les plans réglementaires sont déposés en fin de la téléprocédure.
- En initiant le dépôt de mon dossier via la téléprocédure, je m'engage à déposer les compléments ainsi que les pièces de procédures (attestation de mise en sécurité, ...) sur Service-public.fr

2 - Déclarant

Déclarant

Pétitionnaire ou mandataire : **Mandataire**

N° SIRET **40318412000018**

Organisme : **TERRENA INNOVATION**

Fonction : **CHARGEE D'ETUDES EN ENVIRONNEMENT**

Personne morale

N° SIRET **91483007000019**

Raison sociale **EARL OEUFORIE**

Forme juridique **EARL**

Le nom de la personne, physique ou morale, qui exerce une activité soumise à la réglementation relative aux ICPE est une information regardée comme nécessaire à l'information du public, publié sans anonymisation en application des dispositions du 3° de l'article D312-1-3 du code des relations entre le public et l'administration.

Toutefois, si sa publication fait craindre des représailles ou est susceptible de porter atteinte à la sécurité publique ou à la sécurité des personnes, l'exploitant personne physique peut demander que la donnée ne soit pas mise en ligne au titre de l'application du d) de l'article L311-5 du code des relations entre le public et l'administration.

Adresse en France

25 RUE DU NOYER

85410

85410 CEZAIS

Signataire

Qualité : **GERANT**

Référent

Fonction : **CHARGEE D'ETUDES**

3 - Description de l'installation

Nom de l'installation : **EARL OEUFORIE**

Description des activités :

Le projet de l'EARL OEUFORIE est réalisé dans le cadre de la création d'un atelier de poules pondeuses plein air et dans le cadre de l'installation de M. FROUIN Valentin avec sa mère Delphine au sein de l'EARL qui sera créée début 2024. 30000 poules pondeuses seront élevées dans un poulailler en projet de 2815 m² (emprise au sol projetée). Un parc plein air enherbé et arboré de 12 ha sera mis en place autour du bâtiment, il permettra la sortie des poules pondeuses. De nombreuses plantations seront mises en place à l'intérieur du parc plein air. Une fumière de 249 m² est projetée pour le stockage des fientes issues de l'atelier. Les fientes seront exportées vers la station de compostage de Fertil'Eveil avec laquelle un contrat de reprise a été établi. Les eaux résiduaires seront épanchées sur les terres en propre de l'exploitation (actuellement exploitées par Mme Frouin Delphine).

Sur le site de l'installation, vous exploitez déjà au moins :

Une installation classée relevant du régime d'autorisation : **NON**

Une installation classée relevant du régime d'enregistrement : **NON**

Une installation classée relevant du régime de déclaration : **NON**

Déclaration distincte à l'occasion d'une demande d'autorisation environnementale : **NON**

4 - Localisation

Localisation de l'installation

25 rue du Noyer

85410 CEZAIS

X : 407470

Y : 6617305

Projection : Lambert 93

Le déclarant joint à la déclaration les plans suivants :

- Un plan de situation du cadastre à jour dans un rayon de 100m
- Un plan d'ensemble à jour à l'échelle de 1/200 au minimum, accompagné de légendes et descriptions permettant de se rendre compte des dispositions matérielles de l'installation et indiquant l'affectation, jusqu'à 35 mètres au moins de celle-ci, des constructions et terrains avoisinants ainsi que les points d'eau, canaux, cours d'eau et réseaux enterrés (un plan jusqu'à 1/1000 est admis sous réserve que les éléments précités restent lisibles).

5 - Activité du site

Permis de construire

La mise en oeuvre de l'installation nécessite-t-elle un permis de construire ? **OUI**

Tableau des rubriques des activités

Rubrique	Alinéa	Libellé des rubriques	Quantité totale	Régime	Précisions
2111	2111-2	Elevage de volailles	Nombre d'emplacements 30000 Animaux-Eq	D	

6 - Mode d'exploitation

Modes et conditions d'utilisation, d'épuration et d'évacuation des eaux résiduaires, effluents et des émanations de toute nature

Est-il prévu un épandage ? **NON**

Elimination des déchets et résidus de l'exploitation

Précision sur les types de déchets et résidus issus de l'exploitation et la filière de valorisation ou d'élimination :

Cadavres stockés dans un bac équarrissage, collecte par SECANIM les produits vétérinaires seront stockés dans des conteneurs et repris par les vétérinaires

La collecte des déchets s'effectuera-t-elle par le service public de gestion des déchets ? **OUI**

Disposition en cas de sinistre

Précisez : **une poche à eau de 200 m3 sera mise en place sur le site à proximité immédiate du projet**

Précisions sur les moyens de secours et de protection dont dispose le déclarant : **deux extincteurs seront installés dans le poulailler**

Natura 2000

L'installation est-elle soumise à évaluation des incidences Natura 2000 ? **NON**

Prescriptions applicables

Je confirme avoir pris connaissance des prescriptions générales applicables aux activités objet de la présente déclaration et notamment des éventuelles distances d'éloignement qui s'imposent pour l'implantation de l'installation.

Effectuer une demande de modification de certaines prescriptions applicables à l'installation : **NON**

Clause filet

Cette déclaration initiale DICPE est-elle la première autorisation ou déclaration déposée sur le projet ?

Oui

L'installation ne peut ni être mise en service, ni exploitée dans les 15 jours suivant la délivrance de la preuve de dépôt de la déclaration initiale (R. 512-48 alinea 2 du code de l'environnement)